

Concours photo Déclic international et des clics



Règlement du concours :

Article 1 : Description, organisation et dates du concours

Le service Relations internationales de l'Esisar organise un concours photo à l'attention des étudiants internationaux actuellement à l'Esisar et des étudiants effectuant ou ayant effectué une mobilité ou un stage à l'international.

Les candidats pourront présenter au maximum 2 photos, chacune accompagnée d'une courte légende ou explication. Une seule participation par personne est acceptée.

Tout candidat accepte par avance la divulgation de son nom et de son prénom liée à la diffusion de sa ou de ses photographie(s).

Le concours se déroulera du 22 novembre 2016 au 7 février 2017. Les résultats seront communiqués à partir de mars 2017. Les lauréats seront directement informés par e-mail.

Article 2 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Pour pouvoir participer au concours, le candidat doit envoyer ses photos ainsi que les informations suivantes : Nom, Prénom, E-mail, à l'adresse mail suivante : relations.internationales@esisar.grenoble-inp.fr

Les candidatures incomplètes, illisibles ou hors délais ne seront pas prises en comptes.

Article 3 : Composition du jury et critères de sélection

Deux prix seront remis, respectivement dans les catégories « Regards sur la France » et « Depuis une fenêtre ».

Le jury est composé de :

- Pierre Deval, Photographe, Deval Photo
- David Hély, Enseignant-chercheur
- Marie Entresangle, Service Communication Esisar
- Karine Philippe-Chassard, Service Stages
- Dany Naser Adin, président du Cercle.

Le jury désignera au moins un lauréat par catégorie. Il pourra également récompenser un 3^e candidat pour une photo particulièrement originale.

Les décisions du jury s'établiront sur les critères suivants :

- La pertinence des photographies par rapport au thème du concours
- La qualité des photos : originalité, cadrage, esthétique, traitement de la lumière.

Article 4 : Prix à gagner

- Prix pour la catégorie « Regards sur la France » : un tirage photo de la photo gagnante au format 30 x 45 cm encadré, offert par Deval Photos.

- Prix pour la catégorie « Depuis une fenêtre » : un tirage photo de la photo gagnante au format 30 x 45 cm encadré, offert par le Service relations internationales de l'Esisar.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Pour les étudiants actuellement en échange à l'étranger, le service Relations Internationales pourra soit garder le prix jusqu'à leur retour, soit le leur envoyer par courrier.

Au-delà des lots, les lauréats et l'ensemble des candidats ne percevront ni rémunération ni remboursement de frais au titre de leur participation au concours.

ARTICLE 5 : Exploitations des photographies et autorisations consenties par les lauréats

En se présentant au concours, les candidats autorisent expressément l'Esisar, à titre gracieux, à reproduire, publier et à diffuser le contenu de leurs photographies pour la promotion de la mobilité internationale, avec mention du nom de l'auteur.

Tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour pourront être utilisés et ceci, dans le monde entier et pour une durée de 24 mois à compter de la publication des résultats.

L'Esisar s'engage à utiliser les photographies pour un usage non commercial.

Le choix du type de diffusion, du format des tirages, le mode d'encadrement et d'accrochage seront décidés par l'Esisar.

ARTICLE 6 : Droits, garanties et responsabilité

Les candidats garantissent que les œuvres proposés au concours sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photographies. A ce titre, les candidats font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à leur réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à leurs égards et assument la charge de tous les éventuels paiements en découlant (droit à l'image et au respect de la vie privée des personnes photographiées ou représentées...).

De façon générale, les candidats garantissent l'Esisar contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion

de l'exercice des droits cédés au titre du présent règlement et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent règlement.

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le non-respect du règlement implique l'annulation de la participation.

Toutes les difficultés pratiques relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront souverainement tranchées par l'Esisar.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de l'Esisar : http://esisar.grenoble-inp.fr/actualites.

Une copie du présent règlement sera adressée par voie électronique gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mail suivante <u>relations.internationales@esisar.grenoble-inp.fr</u> et ce jusqu'à la date de publication des résultats du concours.

ARTICLE 8 : Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Ce droit peut être exercé auprès du Service relations internationales.